

L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE VOUS INFORME

Redevances & Aides

Edition 2023 sur chiffres 2022



L'Office de l'Eau de Guyane établit chaque année sa note sur les redevances. Conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, le maire peut joindre la note à son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau



Le saviez-vous?



→ Le prix moyen de l'eau potable dans le bassin de la Guyane est de **2,04€/m³** pour un foyer consommant 120 m³, et de **2,28€/m³** pour un foyer consommant 200 m³.



→ Le prix moyen de l'assainissement en Guyane est de **2,25€/m³** pour un foyer consommant 120 m³, et de **2,18€/m³** pour un foyer consommant 200 m³.

Bilan des redevances en 2022



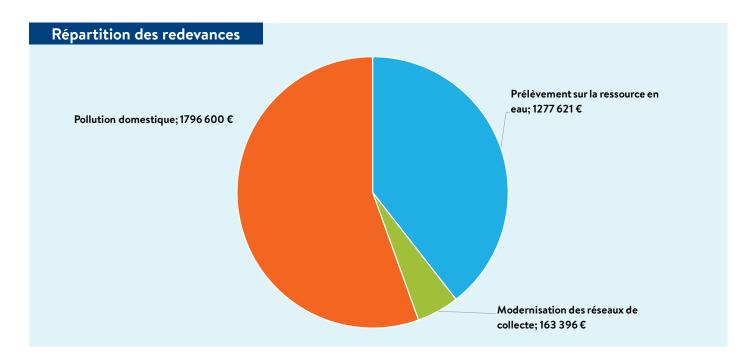
Les redevances (tous usages confondus) perçues cette année, s'élèvent à 3 932 401,70 € dont 3 237 617,45 € en provenance de la facture d'eau et d'assainissement domestique.

Ces redevances instaurées en application des principes « usager-payeur » et « prévention et réparation des dommages » sont perçues auprès de tous les usagers conformément à l'article L.213-14 du code de l'environnement. Elles sont reversées au territoire par le financement des actions d'intérêt commun en vue de préserver l'eau et les milieux aquatiques.

Les nouveaux taux votés en décembre 2020 par le conseil d'administration de l'Office sont appliqués pour la première fois en 2021 sur la facture d'eau. Ainsi, la contribution de chaque usager domestique à ces actions s'élève à :

- 0,05€/m³ pour la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau »,
- 0,15€/m³ pour la redevance « Pollution d'origine domestique »,
- 0,026€/m³ pour la redevance « Modernisation des réseaux de collecte ».

Seul le taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique a été voté à la hausse de 5 cts. Accompagnée de l'augmentation des volumes liés aux usages, cette décision s'illustre par une augmentation de 24,9 % en comparaison de la campagne 2021 su l'activité 2020.



Bilan des aides attribuées en 2022



Grâce à ces redevances, l'Office de l'Eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des aides financières aux porteurs de projets publics (collectivités et intercommunalités...) ou privés (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour l'année 2022, sur les six demandes de subventions présentées, quatre ont reçu un avis favorable du conseil d'administration. Au total, l'enveloppe annuelle allouée est de 310 551 €.

Sur cette enveloppe, plus de la moitié est consacrée à l'élaboration de schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDaep) et d'assainissement (SDA) ainsi qu'au lancement des études préalables au dimensionnement des services publics.

Les aides financières aux tiers sont également allouées dans le cadre de la réalisation du programme d'activités au travers des conventions de partenariat ou de R&D. À ce titre, 285 895 € ont été attribués portant ainsi le montant total des aides 2022 à 596 446 €.

Ce montant total a permis de financer des études préalables (51,6%), apporter un accompagnement des services publics (20,1%), soutenir des actions pédagogiques et de communication (25,1%) et enfin, contribuer à l'équipement et travaux (3%).

Liste des subventions approuvées par le conseil d'administration Part OEG **Porteur Montant** Nom de l'opération Création d'une ressource d'eau potable pour les agriculteurs : 31 434 € Iracoubo étude préalable et travaux pour la mise en place d'une borne 18 231 € fontaire monétique dans le bourg d'Iracoubo Élaboration du SDaep : phase de recherche en eau souterraine 196 300 € 78 520 € Régina de socle et suivi des forages de reconnaissance Étude dr'accompagnement de la mise en oeuvre de la **CCOG** 150 000 € 120 000 € compétence Gémapi 117 250 € 93 800 € Kourou Élaboration des profils des eaux de baignade 494 984 € 310 551 € Répartition des aides financières par type de projets €350 000 308 215 € €300 000 €250 000 €200 000 150 000 € 120 000 € €150 000 €100 000 18 231 € €50 000 €0 accompagnement des services équipements et travaux études préalables actions pédagogiques et/ou de communication publics



Témoignage

Synthèse du projet d'élaboration des profils des eaux de baignade de la commune de Rémire-Montjoly : garantir la qualité environnementale et la santé des concitoyens.



✓ Depuis 2011, les services de l'État réalisent les analyses microbiennes en continu sur le littoral de Rémire-Montjoly afin de garantir la surveillance de la qualité de ses eaux en application du cadre législatif inhérent à la salubrité publique.

Les résultats sont communiqués par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et sont répartis en cinq zones de baignade connus sur le territoire communal.

En s'appuyant sur l'expertise de l'Office de l'Eau de Guyane, la Commune a souhaité procéder à l'élaboration des profils des eaux de baignade pour les sites déjà fortement fréquentés par la population (Délibération 2021-96/RM du 15 décembre 2021).

L'article D1332-28 du code de la santé publique stipule que la personne responsable d'une eau de baignade prend les mesures appropriées, réalistes et proportionnées pour que l'eau soit au moins de qualité « suffisante » et en vue d'atteindre les qualités « excellente » ou « bonne ».

Fort du cadrage règlementaire, l'élaboration des profils de baignade permettra de renforcer la connaissance de la qualité des eaux présentes sur le territoire communal. Aussi, grâce à cette étude, la Commune de Rémire-Montjoly pourra :

- identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs,
- définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Il s'agira également d'éclairer la Commune sur ses choix de valorisation des espaces de baignade fréquentés par les usagers, d'affiner sa communication et de souscrire à l'ensemble de ses prérogatives.

Cette étude devrait être finalisée en 2024 et bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'Office de l'Eau à hauteur de 93 800 € soit 80% du montant total. >>>

Claude PLENET, Maire de la commune de Rémire-Montjoly







Tél.: 0594 30 52 92